Fiche de Données de Sécurité WAXY LIGHT



1. Identification	
Nom du produit	WAXY LIGHT
Code du produit	FLWAXYLIGHT205LT
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Protection anticorrosion, longue durée. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC®: 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés: 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé

Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012







Liquides inflammables (Catégorie 3)

Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie

Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H226: Liquide et vapeurs inflammables

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315: Provoque une irritation cutanée

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P403+P235+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

3. Composition/information sur les composants		
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	45 - 70 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	5 - 13 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	5 - 13 %
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	5 - 13 %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3 - 7 %
Oxidate	Confidential sol	1 - 5 %
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	0.5 - 1.5 %

Note: Le oxidate est un secret commercial de faible toxicité cutanée. Sa toxicité orale et par inhalation est inconnue, cependant aucun effet indésirable n'est prévu dans des conditions d'utilisations normales. La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins		
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.	
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.	
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.	
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.	
Autre	Aucune information disponible.	

Symptomes	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Peut causer un assèchement de la peau, des démangeaisons et une irritation. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions.

5. Mesures à pre	5. Mesures à prendre en cas d'incendie		
Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.		
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique.		
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.		
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Le liquide flottant sur l'eau peut se déplacer vers une source d'ignition et propager un incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.		

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel		
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.	
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.	
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.	

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter toutes sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaire au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides

	contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	0 à 50°C (32 à 122°F)

8. Contrôles de	l'exposition/protection	individ	uelle		
Danger immédiat pour la vie ou la santé					
Distillat de pétrole (naphi (C6-C13)	a, fraction lourde hydrotraitée)	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH, RSST
Distillats paraffiniques los	urds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	opm 1200 mg/m ³	³ Autre BC
Distillats paraffiniques los	urds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard Brouillard	5 mg/m ³ 5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST ACGIH , OSHA, RSST
Huiles résiduelles (pétrol		VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Distillats légers (pétrole),		VEMP (8h)		200 mg/m ³	ACGIH, BC, ON
Distillats naphténiques lo	ourds (pétrole), hydrotraités	VECD VEMP (8h)	Brouillard Brouillard	10 mg/m ³ 1 mg/m ³	RSST BC
			Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
Mesures de protection	individuelle				
Yeux	Porter des lunettes de protection des lunettes anti-éclaboussures.	avec écrans	s latéraux. S'il y a	a risque de conta	ct avec les yeux, porter
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.				
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation				

	insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.







olier	Lunettes anti-éclaboussures	Gants	de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques				
État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable	
Couleur	Beige	Limite d'inflammabilité	N.Dis.	
Odeur	Odeur de solvant	Point d'éclair	>58°C (136.4°F)	
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.	
рН	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui	
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non	
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	4.55 (Air = 1)	
Point d'ébullition	170°C (338°F)	Densité relative	0.89 kg/L (Eau = 1)	
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.	
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.	
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	<20.5 cSt @ 40°C (104°F)	
% de volatilité	70%	Masse moléculaire	S.O.	
N.Di	s.: Non disponible S.O.: Sans Objet	N.Det.: Non déterminé	N.Ét.: Non établi	

10. Stabilité et réactivité			
Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.		
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.		
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.		
Conditions à éviter	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter le contact avec les substances incompatibles.		
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides forts, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).		

Produits de	décomposition
dangereux	

Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données	s toxicologiqu	es						
Mesures numériques de la toxicité	Distillat de pétrole (r	naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)) Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >8.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3200 mg/kg Lapin DL50					
	Distillats paraffinique	es lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >15000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50					
	Distillats paraffinique	es lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50					
	Huiles résiduelles (p	oétrole), raffinées au solvant	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50					
	Distillats légers (pét	role), hydrotraités	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >10.2 mg/l/4h Rat CL50					
4	Oxidate Distillats naphténiqu	ues lourds (pétrole), hydrotraités	Peau 3160 mg/kg Lapin DL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50					
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.							
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405): les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.							
	Voie cutanée	Peut causer des démangeaisons, des rouge prolongé et répété peut causer un assèchen dermatite. Irritation/corrosion de la peau, La chaque ingrédient de ce mélange ont donné	ment de la peau, une irritation et une pin (OCDE 404) : les tests effectués avec					
	Voie respiratoire L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux centra que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, de nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les condition d'exposition.							
	Voie orale							
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée Codificit sout souvent notes au montent de raspiration. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.							
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.						
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ay égales à 0.1% ne sont pas classés comme on NTP ou l'OSHA.						
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ay égale à 0.1% ne sont pas connus pour caus						

	Toxicité sur la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction. Le système nerveux central. Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données	écologiques					
Toxicité écologique	Poisson - Truite arc-en-ciel - Salmo gairdneri Invertébré aquatique - Daphnia Magna Algue verte - Selenastrum capricornutum Poisson - Truite arc-en-ciel - Salmo gairdneri Invertébré aquatique - Daphnia Magna Algue verte - Selenastrum capricornutum Invertébré aquatique - Daphnia Magna Poisson - Pimephales Promelas Invertébré aquatique - Daphnia Magna Poisson - Truite arc-en-ciel - Oncorhynchus mykiss Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation) Poisson - Pimephales Promelas [Statique] Poisson - Pimephales Promelas Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation) Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CL50 >1000 mg/L; 96 h (CAS no 64742-47-8) CE50 >1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-47-8) CE50 >1000 mg/L; 72 h (CAS no 64742-47-8) CL50 >100 mg/L; 96 h (CAS no Confidential sol) CE50 >100 mg/L; 48 h (CAS no Confidential Sol) CE50 >100 mg/L; 72 h (CAS no Confidential Sol) CE50 >100 mg/L; 72 h (CAS no Confidential Sol) CE50 >1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-52-5) CL50 8.2 mg/L; 96 h (CAS no 64742-48-9) CE50 4.5 mg/L; 48 h (CAS no 64742-48-9) CL50 >1000 mg/L; 96 h (CAS no 64742-54-7) OECD 203 CE50 >1000 mg/L; 48 h (CAS no 64742-54-7) OECD 202 CL50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 64741-88-4) CL50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 64742-01-4) OECD 203 CE50 >1000 mg/L; 48h (CAS no 64742-01-4) OECD 202 CE50 >1000 mg/L; 48h (CAS no 64742-01-4) OECD 202 CE50 >1000 mg/L; 72h (CAS no 64742-01-4) OECD 201				
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être per	sistants dans l'environnement aquatique.				
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).					
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).					
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol.					
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.					

13. Données sur l'élimination



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations	s relatives au transport
Numéro ONU	UN 1268
Désignation officielle de transport de l'ONU	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : Non réglementé selon le RTMD canadien - art. 1.33; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour petit contenant d'une capacité =< 450L chacun.
TMD - Transport des m	archandises dangereuses (Canada)
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	III A STATE OF THE
Guide des mesures d'urgence 2016	128
IMO/IMDG - Transport I	Maritim <mark>e International</mark>
Classification	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aér	ienne internationale de Transport
Classification	UN 1268. DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. Classe 3, GE III.
	u transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de le celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9		X		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7		Х		
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4		Х		
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4		Х		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Х	Χ		Х

l lOxidate	Confidential sol	Х	
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	Х	

- LCPE: Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP: Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

					1			49 / 10	
Nom chimique	CAS	TSCA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	11 12/D	CAA 112(r)		CWA Prio.
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X							
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	Х							
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	х		1				7	
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	Х							
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Х							
Oxidate	Confid <mark>ential</mark> sol	X							
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	647 <mark>42-52-</mark> 5	Х							

- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations





Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	04
Autres informations	RÉFÉRENCES: - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 2017-09-21. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02: sections 2, 5, 9, 14 et 15. DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 2018-01-16. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03: section 3. DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: 2019-08-01. CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04: 2019-08-01. ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association NIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition moyenne pondérée
Produit par	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.
Une vision globale de la prévention!	